

S O M M A R I O

=====

M. Georges-André CHEVALLAZ : POLITIQUE ETRANGERE HELVETIQUE

M. Michel JACCARD : ACTIONS COMMUNES POSSIBLES  
ENTRE LES MINORITES LATINES  
DE LA SUISSE

Conferenze tenute per COSCIENZA SVIZZERA  
l' 11 marzo 1967 a Bellinzona.

POLITIQUE ETRANGERE HELVETIQUE  
=====

del

sig. G.-A. CHEVALIAZ, sindaco di Losanna e cons.naz.

## POLITIQUE ETRANGERE HELVETIQUE

La Suisse n'est pas un pays comme les autres. C'est là une constatation de fait, purement et simplement, et non un jugement de valeur.

Les autres pays d'Europe - à quelques péripéties et à quelques échanges de provinces près - à la réserve du cas particulier de la Belgique, différent du nôtre, se sont formés, dès la fin du Moyen Age, autour et par la volonté d'une province centrale et d'une maison princière incarnant de plus en plus fortement l'Etat. Autour aussi d'une culture et d'une langue dominante, généralement d'une confession prépondérante. Engagé fortement, dès longtemps, en France, en Espagne, en Russie, en Angleterre, le processus de formation des Etats nationaux s'est généralisé, et accéléré dès la Révolution française, la souveraineté populaire aidant, et a conduit à cette balkanisation de l'Europe de 1919, découpée en tranches qui se voulaient strictement nationales, sans souci des interférences de l'économie et de l'histoire, ou encore à ce nationalisme en transe des abords de la Deuxième Guerre mondiale où la Nation s'incarnait en un dictateur, grand prêtre et chef de hordes, sous le slogan "ein Volk, ein Reich, ein Führer".

L'histoire de la Suisse - ce fut et cela reste une gageure périlleuse - prend le contrepied de cette évolution quasi générale. La Confédération s'est formée non pas autour d'une province, d'une dynastie, d'une langue et d'une culture, mais précisément contre la volonté des rassembleurs de peuples, contre les grands regroupements nationaux. A la base des autres pays européens existent une conscience, une mystique de l'unité de langue et de culture qu'incarne l'Etat. A la racine de la Confédération, il y a, au contraire, une volonté de résistance centrifuge, le groupement défensif d'individualismes tenaces, personnels, municipaux, régionaux, cantonaux. L'Etat helvétique ne soulève chez nous aucune passion mystique. Il est une création volontaire et raisonnable, un instrument de coopération défen-

sive au service de libertés particulières, un syndicat pour la sauvegarde d'indépendances locales, une convention de sécurité collective.

On pourrait dire ainsi que les deux traits fondamentaux de la Confédération sont, à l'extérieur, la résistance à tout rassembleur de terres, qu'il s'agisse des grands dynastes du moyen âge, tels les Habsbourg, ou des Etats nationaux modernes; à l'intérieur, l'opposition à toute hégémonie d'une ville, d'un canton, ou d'un groupe de cantons.

Ainsi, parallèlement à la lutte contre les Habsbourg, du 13<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> siècle, se déroule une querelle opiniâtre entre cantons-villes, Zurich en tout premier, commerçante, riche, autoritaire, et cantons montagnards. La Réforme, sous son aspect politique, n'est qu'un des aspects de cette constante. Zwingli entendait non seulement libérer la Confédération de l'influence des princes étrangers venant y négocier l'engagement des mercenaires, mais également renforcer le lien fédéral sous l'autorité de Zurich. D'où la résistance des cantons paysans et de Lucerne et l'équilibre qui s'établit à l'intérieur entre forces catholiques et forces protestantes.

Cet équilibre justifie que, dès le 16<sup>ème</sup> siècle, la Confédération s'en soit tenue à une politique de neutralité de fait, qui lui assure une certaine indépendance, tempérée par le recrutement de mercenaires, et le trafic d'influences et de pensions, qui se liait à ce commerce de chair humaine.

Cette neutralité et cette indépendance, l'invasion française de 1798 allait, semble-t-il, les balayer d'un coup. Une Diète impuissante, des cantons minés à l'intérieur par la propagande révolutionnaire, le refus des patriciens à toute concession à leurs sujets et aux bailliages expliquent l'effondrement du Corps helvétique.

Mais la tentative unitaire de la République helvétique (1798-1802) et la guerre civile qu'elle provoque en permanence,

d'une part, d'autre part l'occupation française et le stimulant qu'elle donne à un patriotisme régénéré ramènent la Suisse à sa tradition.

"La nature a fait votre Etat fédéraliste, vouloir la vaincre n'est pas d'un homme sage" déclare Bonaparte au moment de l'Acte de Médiation. Et il reconnaît, du même coup, que la neutralité est la condition naturelle des Suisses, tout en leur réclamant le régiment pour son service.

Cette neutralité, la coalition victorieuse de Napoléon la reconnaissait par la déclaration du 20 novembre 1815, signée par l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, le Portugal, la Prusse, la Russie, puis la Suède. "La neutralité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts politiques de l'Europe entière". Cette déclaration confirmait sans doute la politique suivie par les Cantons depuis 1515. Mais elle en renforçait l'affirmation et lui donnait la garantie de l'Europe. Ce qui avait été empirisme devenait principe et statut permanent.

Il est vrai que le régime intérieur du Pacte de 1815, rendant aux Cantons une souveraineté quasi totale, donnant peu d'autorité à la Diète fédérale, ne donnant à l'armée fédérale qu'un embryon d'état-major et d'organisation, allait être insuffisant à affirmer cette neutralité et l'indépendance de la Confédération.

Il fallut la guerre civile et l'adoption de la constitution de 1848 pour que la Confédération disposât du pouvoir politique central et de l'instrument militaire indispensable à maintenir son indépendance et sa neutralité, au moment où l'Italie et l'Allemagne allaient, à nos frontières, forger leur unité et peser, par là, d'un poids plus lourd dans le débat européen.

Ce renforcement de l'autorité centrale, la constitution d'une armée fédérale rejoignait alors un sentiment patriotique fort vif, assez étroitement associé à un certain prosélytisme

démocratique. La Suisse, qui fait aujourd'hui figure de pays stable, prudent, raisonnable et conservateur, était, au 19ème siècle, un Etat "avancé", donnant asile aux réfugiés politiques régicides de la première révolution française, révolutionnaires de 1848, communards de 1871, anarchistes fin de siècle, passant à l'occasion, aux yeux des monarchies européennes, pour un dangereux foyer d'agitation démocratique. Ainsi en avait-il été, déjà, lors de la crise du Sonderbund, dont les péripéties préluèrent à l'explosion démocratique de 1848 à travers l'Europe.

Le gouvernement fédéral installé par la Constitution de 1848 ne renia pas d'emblée ses origines révolutionnaires. Il eut même parfois des velléités d'intervention extérieure assez aventureuses, propres à susciter un frisson rétrospectif dans l'Helvétie paisible d'aujourd'hui. Ainsi, en 1852-53, l'attitude ferme du Conseil fédéral soutenant le Tessin frappé de blocus par l'Autriche - qui dominait alors l'Italie du Nord - pour avoir expulsé 22 capucins lombards. Ainsi dans l'affaire de Neuchâtel en 1856, où l'on fut près d'en découdre avec le Roi de Prusse.

Ainsi encore, en 1860, quand le Conseil fédéral demanda que la Savoie du Nord fût cédée à la Suisse et que le parlement fédéral dut tempérer l'ardeur du gouvernement qui n'eût pas craint la guerre avec la France.

Ce ne furent, heureusement, que des velléités. La doctrine prudente de la neutralité l'emporta sur l'agitation. Les trois conflits européens de 1870-71, de 1914-1918 et de 1939-1945 allaient permettre d'en mesurer la valeur et la justification.

Certes, l'exercice de la neutralité n'est pas facile. Les nécessités économiques, la pression des belligérants, les réactions de l'opinion publique - qui n'est pas condamnée à quelque neutralité de pensée, à une impassibilité patriotique ou à une discrétion diplomatique - peuvent amener des divergences aussi bien que des incidents avec les puissances. La pratique de la

neutralité durant la guerre de 1914-1918 suscita dans le pays des controverses vigoureuses. Il est manifeste que les sentiments d'une partie influente de nos Confédérés alémaniques inclinaient vers l'Allemagne. Les Romands, en revanche, exprimaient, sans trop de retenue, une francophilie évidente. Il y eut quelques incidents: complaisances - évidentes - du haut état-major fédéral pour les empires centraux, maladresses du chef du Département politique s'entremettant, en 1917, dans la négociation d'une paix séparée entre les Centraux et la Russie en révolution - ce qui valut la démission dans les 24 heures de cet homme politique - effervescences anti-allemandes dans les villes romandes. Mais, malgré de fortes tensions entre Alémaniques et Romands, la neutralité fut tenue et respectée.

L'épreuve de 1939-1945 fut à la fois plus redoutable et plus convaincante. Plus redoutable: ce n'était plus à notre frontière nord le nationalisme des familles, un pangermanisme de Herren Doktoren, un patriotisme un peu poussé, cocardier, mais bourgeois, prudent encore et "gemütlich", qui par mésaventure et mégarde, non de propos délibéré, aboutit à la guerre de 1914, comme la France, en 1870, s'y était engagée "d'un coeur léger". Il s'agissait, en 1939, d'un engagement mystique et fanatique au service d'un nationalisme totalitaire, d'une volonté de puissance intransigeante, faisant religion du recours à la force, exaltant la supériorité aryenne et faisant du peuple allemand le maître de droit de l'armée du monde.

Nos confédérés alémaniques refusèrent l'invite à se ranger aux côtés du peuple élu. La menace, non plus seulement militaire, mais idéologique, éthique, totale, que représentait le national-socialisme allemand, et, dans une mesure plus folklorique, le fascisme italien, fit l'unité morale de la Suisse dans sa volonté d'indépendance et de résistance. Quelques péripéties, quelques complaisances contraintes ou spontanées, officielles ou privées, les meetings de quelques excités en

chemises de couleurs, un frontisme plus grotesque que dangereux ne modifièrent guère le sentiment et la réalité d'une forte unité confédérée dans la défense de la liberté démocratique et de l'indépendance du pays.

Tel est le passé. Quel est le présent?

Un pays qui, dans sa neutralité armée, a traversé sans ruine ne blessure trois guerres européennes en moins d'un siècle, un pays qui connaît les conditions de vie les plus confortables de toute l'Europe, un pays qui, depuis vingt ans, non seulement ignore le chômage mais doit, par quelque 800'000, recruter la main-d'oeuvre étrangère, peut commencer à croire qu'il est spécialement bien vu par la Providence et qu'il y a quelque mérite. Il en résulte une certaine autosatisfaction, un sentiment de la propre justice, un peu de ce pharisaïsme des justes selon la loi, pour qui la récompense céleste se traduisait en brebis, en lait et en miel, comme elle se traduit chez nous, suivant les catégories sociales, en dividendes, en voitures et en appareils de télévision. Nous n'entendons pas jouer ici les prophètes de l'ancien testament, tracer sur ces murs le "mane, thecel, pharès", compter, peser, diviser, ni vous dire "Tu as été pesé et tu as été trouvé léger".

Mais en regard d'un bilan matériellement positif et de notre bonne conscience, il n'est pas inutile d'évoquer les conseils, ou les impressions critiques de certains de nos voisins. "C'est une grande folie que de vouloir être sage tout seul" disait l'académicien français André Siegfried en étudiant notre démocratie-témoin.

Récemment, une enquête d'opinion dégagait l'image que l'on se fait de la Suisse dans un petit pays voisin, neutre comme nous. On y apprécie notre conception de la neutralité: "La Suisse doit s'y tenir et ne pas la sacrifier à la politique du moment". "La neutralité suisse est la seule valable et réelle. La Confédération n'a pas besoin de s'intégrer à un bloc et n'a pas à craindre d'intervention étrangère dans ses affaires. La

Suisse a pu constater que seule la neutralité donne sa chance d'existence propre à un petit Etat."

Mais à côté de ces appréciations très positives, on lit quelques avertissements: "Pays sans profil, dit-on, sans vigueur culturelle ou politique propre, ne jouant aucun rôle dans la politique internationale." "La Suisse est un pays de raison, tout imprégné de sa tradition, vivant d'une vie politique exemplaire, dont les habitants sont vaillants et honnêtes, mais qui, par la nature et par le développement de l'histoire, manque d'un horizon mondial."

"Il est évident, pour l'homme de la rue, - dit-on ailleurs - qu'une recette qui a eu d'heureux résultats au temps passé, et jusqu'à quelque dix ans d'ici, perdra sa valeur si l'Europe tout autour de la Suisse réalise son intégration. L'isolement, dans l'ordre économique, devient une impossibilité et ne pourrait être tenu durablement en cas de crise."

Et certains nous reprochent notre repliement sur nous-mêmes, notre étroitesse d'esprit et nos préjugés de petits bourgeois, notre engagement insuffisant à l'égard du monde et de l'Europe.

Il est vrai: pendant que nous dormions du sommeil du juste, le monde autour de nous s'est transformé. Dans tous les domaines: technique, économique, transports, télécommunications, avec toute la portée que cela embrasse: téléconditionnement, genre de vie, équipement militaire et relations internationales. Mutation accélérée, transformation profonde. César aurait pu comprendre le temps de Napoléon. Un personnage d'avant la première Guerre mondiale aurait plus de peine à se retrouver dans le monde d'aujourd'hui,

La distance s'est amenuisée, presque abolie. Cela nous rend plus étroitement interdépendants, les uns les autres, plus liés les uns aux autres. Interdépendants, nous le sommes dans les relations économiques: le volume de nos échanges s'élève au niveau de la moitié du produit national: avant guerre au tiers seulement. Nous le sommes dans les relations financières: on

sait la circulation des capitaux, le jeu des investissements étrangers en Suisse et suisses à l'étranger. Nous le sommes plus que d'autres dans le domaine de la main-d'oeuvre.

Nous sommes interdépendants dans l'information, par l'instantanéité de la transmission, son internationalisation de ton et de fond, par une certaine standardisation non seulement de la mode ou de la chanson, mais des grands courants politiques.

Interdépendants, nous le sommes également, enfin, par l'ampleur possible des moyens de destruction: certes, nous conserverons encore, à notre disposition, toute une gamme de conflits locaux limités, allant de la guérilla aux manoeuvres de corps d'armée à rayon national. Mais, potentiellement, par la portée et par la puissance, la guerre peut être sans limite.

Cette interdépendance étroite en tous domaines, ces interférences multiples imposent inéluctablement une organisation internationale - mais d'abord une organisation européenne - qui s'efforce à sauvegarder la paix, veille à une certaine régulation économique, corrige les distorsions et les inégalités les plus graves. Il est donc, tôt ou tard, à moins de parier le chaos et l'anarchie, inévitable qu'une autorité supranationale se constitue et se développe.

Le problème qui se pose chez nous est dès lors le suivant. Notre indépendance et notre neutralité sont-elles encore actuelles? Le moment n'est-il pas venu de nous convertir, à l'Europe ou au Monde, en laissant au musée historique le souvenir de notre liberté?

Ce serait aller bien vite en besogne. Signer un chèque en blanc à des organisations dont, de toute évidence, la direction échappera entièrement à un petit pays de 6 millions d'habitants et dont l'évolution est totalement imprévisible, devant résulter essentiellement de l'équilibre des forces entre les grandes puissances. Enfin - et c'est une réalité dont nous devons tenir compte - le droit de referendum facultatif sur les traités d'une

durée indéfinie, ou de plus de 15 ans, limite la liberté d'action du gouvernement et du parlement.

Dès lors, le but à atteindre de notre politique étrangère me paraît se définir par les deux termes suivants:

1<sup>o</sup>) collaborer aux efforts d'organisation internationale, sur le plan mondial et sur le plan européen, d'une part parce que nous estimons ces efforts indispensables à la paix, au développement de l'économie, à la solidarité entre les nations, d'autre part parce que nous ne pouvons "être sages tout seuls";

2<sup>o</sup>) garder à cette collaboration le caractère d'une adhésion libre, délibérée, plutôt que d'un automatisme conventionnel, en nous appuyant sur notre statut de neutralité comme sur un privilège de droit ou de tradition, mais surtout en le considérant comme un service international, un engagement particulier au service de la paix, en dehors et au dedans des institutions internationales.

C'est en fonction de ces deux éléments: la vocation de collaboration et le statut de neutralité, qu'il faut, nous semble-t-il, considérer notre politique étrangère, notre attitude vis-à-vis de l'organisation mondiale ou vis-à-vis de l'intégration européenne.

Nous participons déjà activement, en personnes et en espèces, aux organisations parallèles des Nations-Unies, qu'il s'agisse de l'UNESCO, de la FAO, de l'UNCTAD, du BIT et autres organisations aux initiales cabalistiques. Nous recevons sur notre territoire le siège européen des Nations-Unies, le BIT et de multiples conférences.

Convient-il de solliciter notre adhésion aux Nations-Unies? Cela pourrait paraître, à bien des points de vue, la régularisation d'une situation de fait, d'une relation éprouvée, faite de confiance et d'affection réciproque. Il est clair toutefois que les débats politiques au sein de l'assemblée placeraient fréquemment notre neutralité, notre non-engagement dans une situa-

tion délicate. Notre participation à la SDN, à cet égard, ne fut pas constamment positive. D'autre part, la Charte de San Francisco nous contraindrait, en droit, à fournir des contingents armés aux forces internationales. Cela me paraît peu compatible avec notre statut de neutralité.

Le problème des casques bleus a été proposé récemment à notre méditation et à nos controverses. Le problème est d'abord d'ordre moral. Les Nations-Unies font un effort nécessaire, considérable autant qu'ingrat, pour organiser la paix du monde. Il n'y a pas de paix, pas d'ordre sans gendarmes, Dès lors, la vocation pacifique de notre petit pays devrait nous amener à recruter nous aussi un contingent pour la maréchaussée des casques bleus.

Cette thèse, défendue par des idéalistes généreux, fort souvent - et paradoxalement - dans des milieux d'une gauche pacifiste de principe et réticente à l'égard de l'effort militaire suisse, mérite examen. M. Wahlen lui apporte sa caution. Son prédécesseur, M. Petitpierre, souligne au contraire les contradictions qu'il y aurait entre l'engagement militaire de contingents suisses d'une part, notre neutralité et la garde que nous avons des Conventions de Genève d'autre part.

Les Nations-Unies recherchent la paix dans la justice. Leurs décisions - qu'on nous échappent d'autant que nous ne sommes pas membres de l'ONU - n'incarnent pourtant pas en elles-mêmes la paix ni la justice absolues.

Elles sont des choix entre des partis opposés. Elles s'inscrivent forcément dans le jeu des forces qui, dans l'organisation ou hors de l'organisation, se disputent la domination de la planète, voire de l'espace. Nous serions obligés d'apporter des discriminations dans nos engagements. Nous serions sans doute entraînés - sans avoir la force de réagir - dans des opérations contestables, au service d'intérêts partisans que nous ne serions pas en mesure de contrôler.

Sans doute, nous faut-il accroître notre participation à l'organisation pacifique du monde. A cet égard, les programmes de "l'aide technique" doivent être maintenus et développés et leur valeur plus largement expliquée à une opinion qui les considère avec quelque scepticisme. Mais nous le pourrons d'autant mieux que nous n'aurons pas été engagés dans des opérations policières ou militaires, répressives et combattantes. Il y a, dans les domaines de l'arbitrage, de l'équipement, de l'instruction, du ravitaillement, de la santé une tâche suffisamment vaste, à la mesure de notre vocation de solidarité, mieux que la guérilla des casques bleus, une mission d'intervention pacifique et constructive.

La marge qui nous sépare de l'Organisation des Nations Unies est, dans le fond, limitée, puisque nous sommes associés en fait à la plupart de ses actions.

En revanche, le Marché commun nous pose certainement des problèmes plus graves et plus proches. D'une part, parce que nous n'avons avec lui aucun lien organique, d'autre part parce que l'évolution de l'intégration européenne peut nous poser dans l'ordre économique, mais aussi dans l'ordre politique, des problèmes sérieux.

Le Traité de Rome procède de deux évidences. La première est l'interdépendance des économies européenne et la nécessité de les coordonner. La seconde est l'état d'infériorité où une Europe politiquement et économiquement divisée, compartimentée se trouverait, dans la compétition internationale, face aux grands ensembles américain ou soviétique. Enfin, en tissant d'étroits rapports économiques entre les grandes nations de Europe, en les intégrant dans un organisme doté, tôt ou tard, d'une autorité supranationale, on peut espérer mettre fin aux guerres lamentables qui ont déchiré le vieux continent.

Le traité de Rome ne crée pas, par le Marché commun, une simple union douanière. Il vise à instituer un véritable ensemble

économique, impliquant une répartition rationnelle, une redistribution du travail entre les régions, une sorte d'aménagement du territoire à l'échelle européenne, une politique commune en matière de régulation conjoncturelle et de développement, une harmonisation des politiques sociales, des monnaies, des fiscalités, des salaires et des prix, la libre circulation non seulement des marchandises, mais également des personnes et des capitaux.

Cet ensemble, cette communauté - c'est son titre - est régie par une autorité politique émanant des gouvernements et des parlements nationaux. Mais le pouvoir essentiel est partagé entre la Commission formée de permanents, grands technocrates ou politiques, qui est l'âme de la Communauté et le Conseil des ministres qui prend les décisions principales et qui - solidarité et efficacité plus grande que dans l'ancienne Diète de la Confédération - pourra prendre un jour ses décisions, non à l'unanimité, mais à la majorité qualifiée: 12 voix sur 17 ( 4 à chacun des trois grands partenaires, 2 à la Belgique et à la Hollande, 1 au Luxembourg).

Même si le traité de Rome ne parle pas d'une intégration politique, il est évident qu'une communauté économique aussi étroite implique inévitablement, de facto, sinon de jure, une fédération politique. On ne saurait en effet dissocier, dans l'Etat moderne, la conception politique de la préoccupation économique.

Face au Marché commun, deux opinions extrêmes se sont manifestées en Suisse. L'une de dévotion quasi mystique, chez des éléments jeunes, en quête de grandes causes et en mal d'enthousiasme, prête à sacrifier indépendance politique et neutralité dans l'intégration qu'ils appelaient de leurs vœux. L'autre - dans certains milieux dirigeants - d'esprit résolument critique, d'une opposition déclarée et narquoise, niant d'avance les possibilités et les chances de la communauté, en dénonçant l'utopie.

Les temps ont cheminé. L'expérience et la réalité d'aujourd'hui amèneront sans doute les uns et les autres à nuancer leur opinion d'il ya 8 ans. Les enthousiasmes ont probablement tiédi. La proclamation de "l'Europe des patries" de tel ou tel des partenaires, et, peut-être, à l'intérieur de la communauté, quelques velléités d'hégémonie, tel exclusivisme, telle intransigeance, les influences extérieures, les controverses internes ont pu décevoir .

Mais, en dépit de péripéties diverses, la Communauté a cheminé. A-t-elle atteint le moment que l'ancien chancelier Adenauer entendait voir avant de mourir "où les fils de la communauté seraient tellement emmêlés que le diable lui-même ne les pourrait défaire"? La libéralisation des échanges au sein du marché est fort avancée. Une politique agricole commune a été définie. L'harmonisation des fiscalités s'ébauche. Certes, des accidents sont possibles, mais on doit dire que, malgré les dissonances politiques, la Communauté est devenue une réalité et une force avec laquelle il faut compter.

L'intransigeance de tel des partenaires, certaines tendances protectionnistes au sein de la Communauté pourraient causer quelques perturbations chez les voisins. La création d'un grand marché, une politique de développement concertée peuvent rendre les industries et l'agriculture du Marché Commun singulièrement compétitives et rendre la vie difficile à ceux qui sont restés en dehors.

Dès lors, on doit estimer que ceux qui saluaient chez nous la naissance de la communauté dans un scepticisme bruyant ont joué la mauvaise carte et nous ont rendu mauvais service, rendant certainement plus difficile la composition, les accommodements au moins que nous devons bien probablement rechercher.

A cet égard, l'Association européenne de libre échange peut nous être de quelque utilité. Mais nous ne devons pas nous faire à son égard trop d'illusions: le disparate économique, l'éloignement dans l'espace, les intérêts très divergents des pays membres

de l'AELE ne sauraient faire de cette association un groupement durablement efficace, un contrepoids valable à la Communauté. C'est essentiellement le syndicat des pays restés en dehors du Marché commun, mais qui espèrent, étant groupés, obtenir soit de meilleures conditions d'entrée, soit de meilleures possibilités d'accommodement dans le cadre d'une Europe libre-échangiste. C'est là un espoir plus qu'une certitude: les démarches isolées de l'Autriche, de la Grande-Bretagne - renouvelées - du Danemark auprès de la Communauté doivent faire douter de la profonde solidarité des pays de l'AELE. Mais il faut bien admettre que l'extrême diversité des pays de l'AELE rend difficile une négociation commune.

Parier et souhaiter la désagrégation du Marché commun serait doublement sot. D'abord nous n'avons rien de bon à attendre d'une Europe occidentale à nouveau divisée, balkanisée, incapable de s'affirmer par elle-même, et tôt ou tard colonisée par les puissances d'Est ou d'Ouest.

Ensuite, notre pays - qui a certes de larges intérêts outre-mer - est d'abord lié économiquement aux pays du Marché commun ( 62,2% de ses importations en provenaient en 1965 et 39,8% de ses exportations s'y rendaient). Il ne nous est pas possible de vivre en îlot économique au coeur de l'Europe: nous devons donc collaborer. S'agit-il, pour nous, d'une intégration pure et simple?

Sans doute la vocation de l'Europe unie est-elle de nature à séduire. L'intégration pure et simple n'en éveille pas moins, pour nous, des réserves en partie justifiées. On fait d'abord état du fait que la démocratie directe helvétique se trouverait frustrée d'une part essentielle de sa souveraineté, un certain nombre des décisions devant être désormais prises par des organismes supranationaux.

L'objection, en soi, n'est pas décisive. Il est bien évident que si des grandes puissances, telles la France, l'Allemagne et l'Italie consentent à abdiquer - non sans hésitation - une

part importante de leur souveraineté, nous pourrions paraître prétentieux à rester seuls sur le roc de notre totale indépendance, drapés dans la majesté des Alpes inviolées.

L'inquiétude à l'égard des adaptations et reconversions auxquelles le Marché commun contraindrait certains secteurs de notre économie est compréhensible. Mais sans doute l'intégration ne se réaliserait-elle pas sans transitions et, d'autre part, il est bien évident que, de toute manière, intégrés ou non, ces adaptations et reconversions seront indispensables. Il faut, dès maintenant, en être bien conscients et nous y préparer.

L'objection de la neutralité est sans doute la plus sérieuse. Il est certain - des déclarations Hallstein et Spaak l'ont établi - que la neutralité s'accommoderait mal d'une intégration à une Communauté dont les objectifs économiques entraîneront tôt ou tard, inévitablement, une politique solidaire, des engagements diplomatiques ou militaires.

Or, il nous paraît essentiel à la collaboration internationale et européenne - l'Europe ne s'arrête pas à la ligne Berlin-Trieste - que subsiste un certain nombre d'Etats non-engagés, prêts à fournir leurs bons offices. Cette neutralité a prouvé sa valeur lors de la dernière guerre. Tant que le monde et le vieux continent n'auront pas réalisé leur unité pacifique, tant que subsisteront des conflits de blocs ou de pays, en Europe et ailleurs, la neutralité suisse sera plus utile à la paix que l'engagement politique et militaire de cinq millions d'Helvètes.

Il nous faut donc, si nous voulons non suivre, ni subir, mais rester maître - autant que possible - de notre destin, une politique de raison, de lucidité, très largement coopérative, très largement ouverte à l'organisation de l'Europe et du monde, mais pour paraphraser un philosophe vardois "entendant rester maîtresse d'elle-même pour pouvoir mieux servir les autres".

On reproche parfois à notre politique étrangère de manquer d'activité, d'être trop passive ou trop discrète. On lui oppose

les initiatives spectaculaires, les prises de position éloquentes d'autres pays, neutres comme nous. Cela mérite attention. Mais, à vrai dire, on peut douter que ces initiatives brillantes et bruyantes, destinées autant à l'édification des propres électeurs qu'au progrès de la paix dans le monde, soient réellement efficaces et même publicitaires. Elles peuvent lasser, voire irriter, par leur gratuité, par leur prétention pédagogique, par leur "bonne conscience" trop complaisamment étalée.

Notre politique étrangère doit être active, présente, probablement plus active, plus présente, mais elle doit rester discrète dans sa continuité. Nous devons être présents constamment aux débats de collaboration économique, comme aux actions d'aide technique, prendre notre part de la solidarité internationale par des interventions précises, concrètes, efficaces. Nous devons faire valoir, constamment, tenacement, mais sans outrance publicitaire, notre statut particulier, notre présence économique, scientifique, culturelle dans le monde. Nous devons et nous pouvons démontrer le rôle utile, le rôle nécessaire d'un petit pays non engagé, servant, par sa neutralité et son indépendance même, la cause de la paix.

Mais il n'est pas de politique extérieure ferme sans la caution d'une conviction robuste et d'une conscience communautaire. La première condition de notre politique de neutralité et d'indépendance, c'est d'abord notre préparation militaire, dans le perfectionnement de ses armes sans doute, mais surtout dans la conviction de ceux qui les servent - car le perfectionnement de toutes les lignes Maginot et la sécurité de tous les radars peuvent aller à fin contraire de la volonté combattive. Le service militaire, en plus de sa valeur concrète, est en même temps un ciment solide de la communauté nationale. La seconde condition d'une politique étrangère ferme c'est - et dans le même ordre d'urgence et de nécessité que la défense militaire - la capacité de compétition de notre économie, l'esprit de recherche, l'initiative des entreprises, la qualité du travail.

Enfin, la conscience communautaire. Pas plus aujourd'hui qu'il n'y a 30 ans ou qu'il n'y a cent ans, la Confédération suisse ne saurait être pour nous l'incarnation mystique d'un idéal absolu, suscitant la passion totale d'un peuple en transe comme il s'en vit à nos frontières et comme il pourrait s'en voir encore. Elle n'est pas un Etat qui serait unefin en soi, dont on exalte la grandeur et dont on célèbre le culte. Elle est une ligne, un syndicat pour la défense d'un certain mode de vivre, pour la défense de libertés personnelles qui se concrétisent dans notre vie civique, dans l'autonomie la plus large des cantons et des communes. Cette défense, c'est un combat permanent, une vigilance de tous les jours.

A l'encontre de l'extérieur d'abord: des forces puissantes, des grandes coalitions politiques, des concentrations économiques qui, par dessus les frontières et par delà les autorités politiques cherchent à nous mettre en condition, ou nous y mettent par le fait même de leur puissance et sans en avoir même conçu l'intention.

Combat permanent, vigilance de tous les jours contre nous-mêmes. L'esprit de la communauté n'est pas spontané. L'exercice de la communauté suisse n'est pas un exercice facile. Les pressions ou les sollicitations extérieures peuvent être fortes. La diversité de langue, de culture, de confession - diversité qui est richesse - l'inégalité des prospérités créent d'inévitables complexes de majorité ou de minorité, des susceptibilités de suffisance paternaliste ici, de frustration minoritaire ailleurs, d'incontestables et parfois graves distorsions.

Sans doute avons-nous su, à l'heure du danger - et j'évoque particulièrement les menaces de 1939-1945 - marquer fermement notre étroite solidarité. Mais les temps de la facilité et de la prospérité, chacun allant le chemin de ses intérêts et de son profit sans trop se soucier des autres, ont singulièrement distendus les liens, réduit les contacts, diminué la compréhension mutuelle, affaibli cette sympathie qui consiste à apprécier ses

partenaires, dans la diversité même de leur personnalité .

Mais, si difficile soit-il, cet exercice de la communauté suisse doit être poursuivi. D'abord parce que nous lui devons un état de liberté et de prospérité qu'on nous envie, une situation privilégiée entre les nations. Ensuite, parce que si nous n'arrivions pas, nous autres Suisses, frottés ensemble, des siècles durant, par les vicissitudes de l'histoire, à maintenir et à développer entre nous l'esprit de communauté, nous ferions la démonstration de l'impossible coexistence de personnalités diverses et respectant leur originalité, leur valeur propre.

Nous ne laisserions au monde et à l'Europe que l'alternative, le choix entre le chaos des égoïsmes déchaînés d'une part, d'autre part la mise au pas d'une humanité uniforme, standardisée, privée du sel de la diversité, réduite au plus petit dénominateur commun.

Si notre pays a sa justification et si notre politique extérieure doit la défendre et l'affirmer, c'est bien celle d'une communauté d'hommes libres, sachant dans l'interdépendance et dans la collaboration conserver leur personnalité propre en respectant celle des autres.

ACTIONS COMMUNES POSSIBLES  
ENTRE LES MINORITES LATINES DE LA SUISSE

del

sig. Michel JACCARD, direttore de "La Nouvelle Revue de Lausanne"

Actions communes possibles  
entre les minorités latines de la Suisse

---

Vous m'avez demandé d'exprimer ici quelques idées sur les "Actions communes possibles entre les minorités latines de la Suisse". Il existe en effet des possibilités d'action entre nos minorités mais, comme M. le Président Locarnini vien brièvement de le démontrer, de façon lucide et clairvoyante, de nombreuses difficultés s'opposent à tels rapprochements. C'est la raison pour laquelle, en préalable, je voudrais tenter de brosser avec vous un rapide tableau de la situation, de telle sorte que nous soyons ensuite mieux à même de discerner, parmi les actions communes, celles qui sont réalisables et celles qui sont nécessaires. Au cours de cette brève analyse, je serai hélas contraint de parler beaucoup et très égoïstement de la Suisse romande, et un peu moins du Tessin qui est pourtant infiniment cher à mon coeur, mais je pense aussi qu'il vaut peut-être mieux commencer par cet inventaire de nos problèmes, pour examiner ensuite dans quelle mesure les solutions que nous serons amenés à envisager peuvent se raccorder à vos propres préoccupations.

On a dit tout à l'heure - et la démonstration de M. Guido Locarnini m'a paru extrêmement explicite à cet égard - que notre conception du fédéralisme a suivi une transformation fondamentale. Ce fédéralisme représente l'un des termes les plus usagés de notre langue politique; il finit par ne plus correspondre qu'à des réalités généralement dépassées. On le définit surtout à travers son contraire, c'est-à-dire la centralisation, et nous avons vécu pendant de très nombreuses années en fonction de l'alternative entre solution centralisatrice et solution fédéraliste. Au nom de cette dernière fut mené longtemps un combat élégant, courageux, mais uniquement retardateur: il s'agissait de ne pas se laisser "manger" par Berne. Non que la lutte fut inutile et sans justification; il fallait conserver à nos petites patries cantonales le maximum d'indépendance, d'autorité, d'autonomie et de

personnalité, face à un pouvoir qui, inclinant par une pente politique naturelle vers la centralisation, tentait dans une certaine mesure de vider ces patries de leur substance.

Ce combat, qui se situait sur un plan politique, a perdu peut-être, sous la forme où on l'envisageait, de sa nécessité et surtout de son efficacité, à partir du moment où de politique qu'elle était, la démocratie est devenue pour l'essentiel économique. Faites l'inventaire des consultations populaires, que ce soit sur le terrain fédéral ou sur le terrain cantonal, vous constaterez qu'à peu près 80% des objets sur lesquels on demande au souverain de se prononcer, sont des objets de caractère économique. Le fédéralisme, lui, a manqué le virage, lorsqu'il s'est agi de passer du plan politique à celui de l'économie. Il est resté en quelque sorte relié à la forme de la démocratie politique; la transformation, nous l'avons mal sentie, mal abordée et digérée, même lorsqu'elle s'est fortement accentuée, à partir de 1939, avec la guerre, les séquelles de la guerre, les pleins pouvoirs, pour ne citer que ces événements de la vie nationale à cette époque.

Essayons de voir maintenant, rapidement, où nous a conduit cette conception surannée du fédéralisme, et quelles en ont été les conséquences pour notre pays.

On doit constater d'emblée - et ce n'est pas dans cette salle, je crois, que l'on pourra me contredire - que le caractère désuet de notre notion du fédéralisme, et l'insuffisance d'un combat retardateur, ont accentué sinon provoqué le très grave déséquilibre économique qui marque aujourd'hui les relations entre la Suisse alémanique, ou tout au moins une partie de celle-ci, et les minorités tessinoise et romande.

Quand on s'efforce de déterminer les raisons de cet état de fait, on est tenté, et c'est fort naturel, d'incriminer l'expansionnisme inné de nos amis alémaniques, et cette explication n'est bien sûr pas complètement fausse. Mais je crois qu'il faut chercher d'abord en nous-même les responsabilités de cette situation.

Recevant la mission d'évoquer les possibilités d'actions communes entre la Suisse italienne et la Suisse romande, j'aurais pu d'emblée répondre: de telles actions seront difficiles; comment voulez-vous unir davantage le Tessin à la Suisse romande, quand le caractère fondamental de cette dernière, c'est qu'elle n'existe pas. Elle constitue une entité commode, qui a une certaine structure et une certaine réalité géographique, mais il n'y a pas à proprement parler de Suisse romande; il y a cinq cantons romands qui cohabitent, qui ont entre eux des liens affectifs, sentimentaux, folkloriques, civiques aussi évidemment, mais qui ont pour parti pris, par tradition et par habitude, de s'ignorer pratiquement les uns les autres sur le terrain de la politique.

Nous devons cette indifférence amicale à nos caractères particuliers de Romands et de Tessinois, dont un des traits essentiels est le souci d'individualisme, la joie que nous avons d'appartenir à une réalité cantonale qui domine toutes les autres. Cela est même si vrai qu'il y a quelques jours, dans un petit groupe qui s'occupe d'approcher prudemment, dans le cadre d'un parti, la revision de la constitution fédérale, alors que nous essayons de distinguer entre ce qui est une véritable capitale et ce qui ne l'est pas sans considération de l'ampleur d'une cité, nous prenions cet exemple: Choisissons un Etat très centralisateur, comme la France, opposé à un Etat très fédéré, très individualiste du point de vue de ses patries, comme la Suisse. Si vous dites à un professeur de l'Université de Lyon ou de Montpellier: "Nous vous offrons la même chaire, à l'Université de Paris, à conditions économiques égales", il prend un billet simple course pour Paris, et il ne reviendra que de façon lointaine dire bonjour à ses amis de Montpellier ou de Lyon. Imaginez à l'inverse qu'on demande, pour une fonction universitaire ou autre, à un citoyen de Lausanne, de Genève ou même de Sion ou de Fribourg: "Voulez-vous aller, à conditions égales, travailler à Berne ou à Zürich?", il répondrait sans doute: "Qu'est-ce que j'irais faire là-bas! Moi, je vais à Zürich pour mes affaires, et puis je rentre chez moi." On est bien chez soi; on y est heureux, et nous cultivons

ce sens et ce goût de l'autonomie qui représente un caractère propre à toutes les patries suisses, mais très particulièrement aux patries tessinoise et de la Suisse romande.

En fait, cette notion d'autonomie, d'indépendance, est si forte qu'elle a empêché non seulement la collaboration à laquelle nous devons maintenant aspirer, mais qu'elle a nui à nos intérêts réciproques.

Nous avons dit combien nous sommes proches les uns des autres, mais lisez les journaux de ces dernières semaines et faites la comparaison, par exemple dans la presse romande, entre ce qui s'est écrit, en nombre de colonnes d'éditoriaux et d'informations, au sujet des élections françaises, qu'il ne fallait bien évidemment pas ignorer, et sur les élections tessinoises - et je présente d'avance mes excuses aux autorités de votre canton. Pour le Tessin, on a donné quelques résultats, on a fait quelques commentaires, puis on a tourné la page. Pour les élections françaises, tous les moyens d'information, de la presse à la radio et à la télévision, ont braqué leurs feux sur l'événement. Et cette sorte d'indifférence aimable a contribué à accroître la distance entre nos cantons, à accentuer une séparation certes issue de structures qui, historiquement, s'expliquent admirablement, mais dont la justification, aujourd'hui, n'apparaît plus avec la même intensité.

Imaginons que nous devions, en cette année 1967, refaire la Suisse romande, en restant bien chacun ce que nous sommes, ce qui est je crois souhaitable. Irions-nous, dans ce petit bassin de population d'environ un million d'habitants, édifier quatre universités? C'est un excès, heureux pour l'autonomie, pour la vivacité, pour l'intelligence locale, mais c'est un excès tout de même, du point de vue des structures, de l'équipement, bref du point de vue organique. Vous me direz qu'en définitive, ce sont des conditions historiques qui ont engendré cette infrastructure intellectuelle ou économique, mais que désormais les choses vont certainement changer, parce qu'il n'y a plus de cloisons étanches. Je vous ferai cependant part de mon étonnement -

en espérant que M. le Syndic de Lausanne me pardonnera cette réflexion tout à fait personnelle, que je prends à mon compte - devant deux phénomènes contemporains, dont je m'excuse de vous entretenir quelque peu parce qu'ils sont typiquement romands, mais que je retiens tant ils sont significatifs.

On a enregistré dans l'équipement hospitalier - hôpitaux, cliniques, etc. - quelques retards, dus non pas à l'inertie des autorités qui tout au contraire ont fait leur devoir, mais à diverses causes, telles le fameux éclatement démographique que vous connaissez, et les changements intervenus sur le plan de la technologie, entre autres, qui ont conduit à une certaine usure de notre appareil médical. Courageusement, le Conseil d'Etat vaudois a entrepris de réformer ces structures et mis au point un remarquable plan hospitalier cantonal, dont la réalisation va représenter une dépense de l'ordre d'un demi milliard de francs, pour un canton d'ailleurs relativement pauvre. Au même moment, le canton de Genève se pose à peu près les mêmes problèmes. Son équipement hospitalier est lui aussi un peu désuet, et il lui faut également penser au développement ultérieur de ce secteur. Je ne crois pas trahir un secret en disant que les contacts qui auraient pu être noués entre les cantons de Vaud et de Genève n'ont pas été particulièrement étroits en la circonstance, et que les Vaudois développeront seuls leur équipement hospitalier et les Genevois seuls le leur, en attendant que Fribourg, le Valais et le Tessin fassent de même chacun de son côté!!

Nous avons également un grand projet, fort intéressant, pour absorber l'éclatement de la population universitaire. Dans la région de Dorigny que vous avez parcourue si vous êtes venus à l'Exposition nationale, se trouvent des terrains sur lesquels on assurera l'implantation des bâtiments devenus nécessaires pour héberger cette population en croissance constante, et dont nous attendons à tous les égards l'avenir de notre pays. Genève affronte le même problème, et là encore les contacts qui ont été pris n'ont pas débouché sur les solutions constructives grâce auxquelles les deux cantons auraient pu s'entendre sur certains équipements

communs. Ils l'ont fait dans d'autres domaines - j'y reviendrai pour montrer qu'il n'y a tout de même pas un mur entre les cantons - et il est nécessaire aujourd'hui d'aller plus loin dans le sens de la collaboration.

Et je pourrais citer encore un cas fort ancien et pourtant véridique. Quand nos amis de Genève nous ont dit: "Ne pourrions-nous pas, en prévision du développement de l'aéronautique, concevoir en commun pour Vaud et Genève un aéroport international, ou tout d'abord régional?", nous avons répondu: "Bah! L'aviation n'a aucun avenir, construisez, vous les Genevois, vous êtes ambitieux et prétentieux..." Autrement dit, chacun pour soi, et Berne pour tous!

\* \* \*

Pour continuer à établir ce petit tableau clinique, il me faut maintenant rappeler ici que, pendant que nous vivons sinon confortablement, du moins heureusement et débonnairement, dans nos petites patries romandes, le destin économique du pays s'est forgé pour l'essentiel en Suisse alémanique.

Les rapports entre la majorité alémanique et les minorités latines sont d'une appréciation malaisée. Lorsque nous en parlons entre Romands, entre latins, nous avons toujours l'air de dire du mal de nos excellents Confédérés, alors que nous n'en pensons, bien entendu, que du bien. Mais je ne crois pas que cela soit médire de la majorité alémanique, que d'affirmer que l'autorité qu'elle s'est acquise, tant dans le domaine économique que sur le plan politique, lui donne une sorte de droit de s'ériger en arbitre des intérêts des minorités. Lors d'une décision récente, à prendre par l'Assemblée fédérale, il n'est pas niable que le poids de nos chers amis suisses allemands - je dis cela sans ironie - a fait pencher la balance dans un sens plutôt que dans l'autre. Devons-nous admettre comme une chose logique que dans un cas d'arbitrage aussi important, ce soit à la Suisse alémanique d'exercer cette autorité? Je ne juge pas du résultat, je juge du fait lui-même, et sans aucune espèce de passion.

Nous avons laissé s'affirmer la puissance alémanique, dont les manifestations apparaissent éclatantes et même quelque peu effrayantes, lorsqu'on essaie tout-à-coup d'en établir le bilan. En voici quelques exemples.

Toutes les grandes banques commerciales ont leur siège outre-Gotthard ou outre-Sarine. Il en va de même des plus grandes compagnies d'assurances. C'est une vérité élémentaire que de rappeler que l'assiette industrielle de la Suisse se trouve pour l'essentiel dans la partie alémanique du pays. Une loi économique, dira-t-on, a voulu ces concentrations; peut-être, mais alors, comment cette puissance est-elle exercée? Toujours avec beaucoup de gentillesse, de bonne volonté, d'amitié certes. Les sentiments que nous portent nos chers Confédérés sont de haute qualité mais, du fait d'un certain instinct d'accaparement, ils prennent parfois le caractère d'une protection et d'une charité, qui peuvent aller assez loin sur le plan économique.

Prenons un cas précis. Si quelques uns d'entre nous avons, pour des raisons d'intérêt général ou même d'intérêt privé, à nous engager dans une entreprise pour laquelle des investissements importants sont nécessaires, nous nous adressons à un grand établissement financier dont le siège sera fatalement à Berne, Zürich ou Bâle; la demande sera jugée, à partir du préavis d'une succursale locale dont les pouvoirs sont extrêmement restreints, par une autorité formée essentiellement de gens talentueux, compétents, bien inspirés, bienveillants, mais qui ne connaissent pas le problème considéré dans toutes ses ramifications parce que ce sont avant tout des Suisses alémaniques. Nous sommes donc tributaires d'une volonté qui ne tient pas compte de nombreux impondérables, toujours si importants néanmoins.

Prenez les organisations professionnelles et économiques. Vous constaterez, comme par hasard, qu'elles aussi ont toutes leur siège en Suisse allemande, qu'il s'agisse de l'Union suisse des paysans, de l'Union syndicale suisse, de l'Union suisse des arts et métiers, du Vorort, des Associations patronales, entre autres.

Là encore, rien qui puisse nous surprendre: la chose en est venue à nous paraître presque normale. Mais dans d'autres domaines, où nous serions habilités à revendiquer le siège d'une organisation importante, nous passons le plus souvent, si j'ose dire, devant l'armoire. Considérez le Tessin, la Suisse romande, les Grisons, qui sont tout de même les grands bassins de nos activités touristiques; a-t-on installé l'Office suisse du tourisme à Lausanne ou à Bellinzzone? On l'a mis à Zürich, fort belle ville j'en conviens, mais cependant moins touristique que votre cher Tessin. A Lausanne, nous avions un siège auxiliaire de l'OST, qui devait être une sorte de répondant mineur pour la Suisse française. Or, après nous avoir bercé de belles promesses, on nous en a pris le titulaire romand pour le nommer vice-directeur à Zürich (c'était un bel encouragement), puis on a liquidé notre siège. Et si M. le Syndic Chevallaz - qui ne me contredira pas, ayant été l'âme de cette résistance - n'était pas intervenu, on nous ramassait de la même façon le siège lausannois de l'Office suisse d'expansion commerciale pour l'intégrer à celui de Zürich.

Faut-il à la faveur de ces quelques exemples, un peu sollicités pour les besoins de la cause, j'en suis conscient, conclure que nous sommes les Napolitains de la Suisse? Ce serait tout de même aller un peu loin. Mais ce que nous devons faire, les uns et les autres, sur le plan affectif aussi bien que sur le plan pratique, c'est tenter de réformer l'état d'esprit de la Suisse alémanique à l'égard des minorités. Nous sommes, pour reprendre une formule célèbre, Suisses à part entière. Il n'y a pas de raison que nous subissions ce qui n'est rien d'autre qu'une forme de tutelle, aimable, mais excessive et déplacée, et les faits que je cite ne sont pas isolés: en voici quelques autres.

Quand il s'est agi en particulier de percer le tunnel du Grand-Saint-Bernard, j'ai souvenir d'un entretien avec un responsable du Service fédéral des routes et des digues, qui m'a dit: "Ce projet est une imbécillité. Votre tunnel ne servira à rien du tout. En tout cas, ne comptez pas sur la Confédération pour vous aider." Et pourtant, le tunnel existe et nous rend de signa-

lés services. De même, quand il s'est agi d'établir le réseau des autoroutes, nous avons dû guerroyer durement pour avoir notre part.

Dans le domaine de la navigation fluviale, qui tient de très près au coeur des Romands et aussi à leurs intérêts, rappelez-vous le fameux rapport de la commission Rittmann, dont les positions étaient exclusivement négatives. Il a fallu réformer ce jugement pour pouvoir aller de l'avant.

Vous avez parlé tout à l'heure, Monsieur le Président, de l'Exposition nationale: souvenons-nous du scepticisme souriant et un peu méprisant qui accueillait les Romands se rendant outre-Sarine. On leur disait: "Mais vous ne serez jamais prêts! Ces fantaisistes de Welsches ne seront pas capables de construire quelque chose de sérieux!" Eh bien, je crois que l'Exposition était tout de même assez réussie...

Quand on a parlé de la nécessité - et je ne le dis pas parce que je suis aujourd'hui dans cette salle - d'assurer de meilleures liaisons entre la Suisse méridionale et le centre du pays, l'idée a été lancée de percer un tunnel routier sous le Gotthard. Mais voici tout-à-coup qu'à propos de ce tunnel, on ressuscite la notion aberrante du péage, de telle manière que nos amis tessinois devraient payer pour entrer en Suisse, ce qui serait tout de même un comble! Il y a là, non pas certes une volonté dolosive, mais à tout le moins une grave incompréhension de certains besoins nationaux, en réalité vitaux.

Enfin, sans allonger les exemples, reprenons des faits plus récents encore. Les fameuses mesures anti-surchauffe présentées, vous vous en souvenez, sous forme de tryptique (mesures freinant la construction, celles visant au reserrement du crédit et celles concernant la main-d'oeuvre étrangère), beaucoup les ont votées les estimant de bonne foi nécessaires, mais les acceptant surtout parce qu'on avait annoncé des différences de traitement selon les diverses régions du pays; il ne s'agissait évidemment pas d'appliquer des dispositions aussi rigides d'après les mêmes critères,

aux cantons en voie de développement qui sont les nôtres, Tessinois et Romands, et aux cantons alémaniques victimes d'une hypertrophie de leur expansion. Demandons aux magistrats présents dans cette salle comment ont été établies les différenciations? Il n'y en a eu aucune. Nous avons tous été mangés à la même sauce. Cela ne me paraît pas tout à fait normal.

\* \* \*

Voilà pour la partie négative, et alarmante dans une certaine mesure, de ce tableau clinique. Ce qu'il me faut vous dire maintenant, c'est que le réveil, auquel M. le Président Locarnini faisait allusion tout-à-l'heure, est une réalité qui s'affirme chaque jour davantage.

Ce réveil, chose curieuse, se manifeste d'ailleurs plus dans les faits qu'il ne se produit dans les esprits. Je vais pour le montrer reprendre quelques chiffres, en m'excusant, car ils sont essentiellement romands; on pourra cependant, à partir de certaines extrapolations, confronter les positions de nos deux minorités.

La Suisse romande, depuis 10 à 15 ans, a considérablement démarré. De 1954 à 1963, son expansion démographique a été de 19,4%, contre 16,4% dans l'ensemble de la Suisse. Donc, forte poussée démographique.

Développement industriel: depuis 1945, le nombre des fabriques dans les cantons romands a plus que doublé. Sur le plan financier également, les investissements romands ont absorbé près de la moitié des capitaux mis sur le marché par la voie des émissions. La poussée dans le domaine des investissements a été très forte, pour assurer ce nouveau développement de la partie française du pays.

Notre consommation s'est accélérée de même dans des proportions considérables. Selon les données relatives à l'endettement, les Romands dans l'ensemble ont emprunté, en 1964, pour fr. 377.- par habitant, alors que pour le reste de la Suisse les emprunts

se limitent à fr. 177.- On peut évidemment déplorer aussi, dans ce domaine, certains excès qui sont le fait de l'époque et pas le nôtre à proprement parler. J'aime surtout à citer ces chiffres: le canton de Vaud dispose de 140 voitures automobiles pour 1000 habitants, alors que notre chère Zürich en a seulement 139; nous avons quand même une voiture de plus qu'eux.

Cependant, nous sommes encore en retard. J'ai signalé les éléments constitutifs de notre progression, mais il nous faudra beaucoup de temps pour rejoindre nos Confédérés alémaniques. A ce sujet, voici quelques dernières données.

En matière de revenu national, en 1964, Zürich absorbait 25,7% du produit national brut, Berne 22,4%, Vaud 7,7%. Cette statistique et celle du revenu par habitant se recourent: le Züricois dispose par an de fr. 13 710.-, le Bâlois de fr. 13 510.-, le Bernois de fr. 13 200.-, et le Vaudois de fr. 8 870.- seulement. Pour les Tessinois, le montant du revenu est bien inférieur encore.

Cette collaboration si nécessaire, dépassant enfin le stade des discours d'intention, dont je vous parlais tout-à-l'heure, a commencé à se nouer à un certain nombre d'égards dans les cantons romands. Elle s'est manifestée notamment lors du percement du Grand-Saint-Bernard, oeuvre commune au canton de Vaud et au canton du Valais, en ce sens que le canton de Vaud et la ville de Lausanne ont fourni la majorité du capital nécessaire à la construction du tunnel. (Je ne rate jamais l'occasion de placer à ce propos une anecdote-souvenir; évoquant la coopération entre le capital vaudois et l'effort valaisan, je m'étais plu à dire que, malgré tout, c'était avec l'argent des Vaudois que le Grand-Saint-Bernard avait été percé, lorsque, dans la salle où je parlais, quelqu'un lança: "Et qui est-ce qui a fourni la montagne?"). Nous amorçons une collaboration qui va se renforcer dans le domaine énergétique, en particulier dans les secteurs de l'énergie thermique et hydraulique, comme aussi et surtout dans le domaine de la recherche en général et sur le plan de la physique nucléaire.

Les industriels de la métallurgie se sont groupés, non pas en réalisant des synthèses artificielles, mais en constituant des éléments de recherche propres à leurs entreprises.

Ce ne sont là que quelques modestes signes. Je pourrais en allonger la liste, mais je ne veux pas abuser de votre patience. Une fois encore, ce qu'il est important de relever, c'est que la réalisation d'oeuvres communes apparaît désormais indispensable, et qu'elle doit s'inspirer de deux principes fondamentaux de portée capitale.

Tout d'abord, il nous faut parvenir à la coopération, à la collaboration, mais en aucun cas la concentration: nous ne ferions ainsi que quitter un mal pour tomber dans un pire. Nous devons conserver nos natures propres, notre originalité, nos forces vitales, ne jamais abandonner notre personnalité profonde sur l'autel de la collectivité.

Ensuite, notre unité - ce terme ne me convient pas; employons-le pourtant, puisqu'il s'agit de coopérer en vue d'un résultat commun - notre unité ne devra jamais être dirigée contre la Suisse alémanique. Ce serait là la plus grave erreur. Si nous devons nous rassembler, unir nos efforts, c'est pour fournir à nos amis alémaniques un partenaire solide, bien plus que pour former je ne sais quelle Suisse romande mécontente et revendicatrice. Si des malentendus se sont souvent produits, c'est qu'étant infiniment morcelés, nous ne constituons pas, face à nos Confédérés de langue allemande, l'interlocuteur auquel ils puissent utilement s'adresser. Rassemblées, la Suisse romande et la Suisse italienne représenteraient pour la Suisse alémanique un meilleur partenaire.

\* \* \*

Comment, à travers quels biais parvenir à cette collaboration, à cette forme d'unité dans la diversité? C'est là le dernier point que je tenterai d'évoquer devant vous. Le problème est immense et peut être abordé à différents niveaux. Envisageons-le en premier lieu dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Pour beaucoup, l'aménagement du territoire est une sorte de restructuration de la géographie, à partir de certaines données, une manière de répartition de la terre: ici des zones de verdure, agricoles, là des zones industrielles, là des zones de habitation, un peu comme les imagine l'urbaniste. Je préfère me rallier à la définition donnée par un auteur de la Société de Banque Suisse, dans une appréciation du degré d'urgence des diverses tâches publiques. Selon cet auteur, un bon aménagement national, régional et local du territoire, tenant compte de tous les aspects de la vie communautaire, constitue la condition première d'un développement rapide et rationnel de l'infrastructure. L'article rappelle combien il est dangereux d'avoir concentré 80% du potentiel industriel de la Suisse sur 7% seulement du territoire du pays, et conclut excellemment: "Le plan d'aménagement doit donc coordonner les plans régionaux et locaux, mais aussi les communications, la construction des routes, la protection des eaux et de la nature, dans l'optique d'une politique basée sur la décentralisation et simultanément sur la constitution de pôles de croissance."

Voilà je crois, à côté de toutes les autres, la mission la plus importante de l'aménagement du territoire: celle qui consiste à créer des pôles de croissance là où ils n'existent pas encore, et là bien sûr où ils peuvent l'être, parce que les conditions réunies sont suffisantes.

L'auteur cité reprend d'ailleurs son idée de base avec pertinence, sous un autre aspect, en montrant la nécessité d'éviter, à la faveur d'un plan financier à long terme, ces goulets d'étranglement qui, dans de nouvelles superstructures comme le Marché commun, pourraient mettre l'économie suisse en danger.

C'est que nous aurons aussi - autre niveau d'approche et thème de collaboration - des réformes à réaliser sur le plan financier. En particulier, je ne crois pas que notre système financier actuel, même avec les corrections douteuses et insuffisantes de la péréquation, permette d'assurer une répartition relative-

ment harmonieuse des moyens économiques, entre les différents cantons suisses. Il faudra repenser le problème, travail évidemment considérable et qui ne se fera pas en un jour.

N'oublions pas la réforme institutionnelle. Je suis de ceux qui pensent que la constitution fédérale nouvelle doit prévoir des mesures revalorisant les ethnies. Il eût été opportun, ainsi, que la constitution actuelle contienne des dispositions - conformes au sentiment général - sur la répartition ethnique des membres du gouvernement de la Confédération. Il est absolument normal qu'il y ait au Conseil fédéral deux représentants de la Suisse romande et un de la Suisse italienne; ce principe devrait être codifié, de telle sorte que nous ne risquions plus, comme je l'ai montré, d'être les victimes ou le bénéficiaires d'un arbitrage ne tenant pas compte de nos nécessités profondes.

Réforme également à réaliser dans l'organisation du pouvoir: celle du Conseil des Etats. Nous avons tous pour ce corps la plus grande révérence, pour son autorité, sa sagesse, son caractère modérateur. Mais la structure même du Conseil des Etats, j'entends son mode d'élection, l'indépendance fort heureuse dans un certain domaine dont jouissent ses membres, sont dépassés. Personnellement, je verrais le Conseil des Etats demeurer ou plutôt devenir vraiment la chambre des cantons; il serait souhaitable - grave lésion de la liberté personnelle, peut-être - qu'à l'encontre des membres du Conseil national, qui agissent selon leur conscience et les options qui leur sont propres, les Conseillers aux Etats votassent, pour les choses essentielles bien entendu, sur instruction de leur gouvernement. Les délégués au Conseil des Etats doivent être la projection d'un canton à l'intérieur de l'Assemblée fédérale.

\* \* \*

Je m'en vais conclure en rappelant, parce que cela pourra peut-être servir de base de travail pour ceux de nos amis qui veulent exercer une activité dans cette direction, ce qui a été fait en Suisse romande pour créer les éléments de la coopération. Nous sommes tout d'abord partis à quelques uns. Je citerai M. Alexandre

Hay, Directeur général de la Banque Nationale, qui a exposé ces sujets de façon extrêmement brillante et convainquante, à Zürich; M. le Ministre Gérard Bauer, Président de la Fédération Horlogère; M. Paul Torche, Conseiller aux Etats, et votre serviteur. Nous nous sommes rencontrés, d'ailleurs pour des raisons tout à fait fortuites, et nous avons commencé à créer un embryon de groupe de travail. Au fur et à mesure que nos démarches se développaient, nous avons constaté que la Nouvelle Société Helvétique poursuivait pour sa part des efforts à peu près parallèles, avec cette nuance que du côté de la NSH, on entendait traduire dans les faits un fédéralisme nouveau à base régionale, non pas tant dans le but d'unir - je dis unir, et pas unifier - la Suisse romande dans des tâches communes, mais plutôt pour créer çà et là des occasions de coopération, dans un but déterminé, entre telle région et telle autre.

Dès lors, nous avons conjugué nos efforts. Nous travaillons la main dans la main et nous tenterons, dans un avenir qui n'appartient à personne mais qui sera terriblement long, de corriger la situation que j'ai tenté très imparfaitement de vous décrire. C'est un chemin difficile dans lequel nous nous engageons. Nous mesurons bien qu'il sera hérissé d'obstacles, de périls, et qu'il n'est aucunement question de viser à une meilleure justice, à une meilleure distribution arithmétique entre les diverses régions du pays, mais qu'il s'agit en fait de rien de moins et rien de plus, que de créer un aménagement à la fois moderne et durable de l'intérêt national.

---